

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 11 Mars 2026 à 20h00

Etaient présents : BONADA Henri, VENET Anne-Marie, SCHMITT Olivier, BERNARD Elian, CHALANCON Corinne, GIRAUD Patrick, RAMBAUD Julien, FIORELLO Jocelyne, CHARTIER Julien, CHETOT Joyce.

Absents excusés : CHAUVE Amandine,

Pouvoir : CHAUVE Amandine donne pouvoir à CHARTIER Julien

Secrétaire de séance : FIORELLO Jocelyne

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 Décembre 2025.

Ce compte rendu est approuvé par la majorité des Conseillers présents.

Ordre du Jour :

→ Diverses Délibérations :

- Approbation du CFU – Commune
- Approbation du CFU – Assainissement
- Présentation du Budget Primitif 2026 - Commune
- Adressage : ajout d'une adresse
- Choix du Gérant

→ Adhésion à Ludothèque

→ Information Fongibilité

→ Tours de garde des élections

→ Questions diverses

Approbation du CFU 2025 – Commune :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de PINAY

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de PINAY ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de PINAY, comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		51 208.43 €	30 572.72 €		30 572.72 €	51 208.43 €
Reste à réallisés						
Opérations de l'exercice	195 557.14 €	212 907.94 €	969 031.30 €	1 133 247.86 €	1 164 588.44 €	1 346 155.80 €
Totaux	195 557.14 €	264 116.37 €	999 604.02 €	1 133 247.86 €	1 195 161.16 €	1 397 364.23 €
Résultat de clôture		68 559.23 €		133 643.84		202 203.07 €

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approbation du CFU 2024 – Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 d'Assainissement de la Commune de PINAY

Vu le Compte Financier Unique 2025 d'Assainissement de la Commune de PINAY ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du budget Assainissement, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 d'Assainissement de la Commune de PINAY, comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 735.99 €		14 814.46 €		16 550.45 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	16 563.68 €	15 089 €	17 280.04 €	8 788.20 €	33 843.72 €	23 877.20 €
Totaux	16 563.68 €	16 824.99 €	17 280.04 €	23 602.66 €	33 843.72 €	40 427.65 €
Résultat de clôture		261.31 €	0 €	6 322.62 €		6 583.93 €
Besoin de financement						
Excédent de financement			6 583.93 €			
Restes à réaliser DEPENSES						
Restes à réaliser RECETTES						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement			6 583.93 €			

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adressage : Ajout d'un numéro

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil qu'il y a lieu de créer une adresse pour le GAEC des Chézeaux, indépendant d'un de ses actionnaires.

Celle-ci portera le N°850, chemin des CHEZEAUX – 42590 PINAY

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** le Maire à créer cette nouvelle adresse

Auberge : Mise en location-gérance du Fonds de Commerce « Auberge de Pinay » au profit de M. et Mme ANTOINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en son article L 1311-13,

Vu le Code de Commerce, et notamment en ses articles L. 144-1 à L. 144-13,

Considérant que Monsieur Le Maire prend soin de rappeler aux membres du Conseil Municipal que la Commune de PINAY est propriétaire du fonds de commerce de Restaurant, exploité à PINAY (Loire), 7 Rue Principale, et connu sous le nom commercial "AUBERGE DE PINAY,

Considérant que Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt manifeste et la nécessité pour la Commune de permettre la sauvegarde de services de proximité, de préserver le lien social entre les habitants de la Commune en maintenant notamment le dernier véritable commerce sur le territoire,

Considérant que plusieurs candidats ont été reçus par divers membres du Conseil Municipal,

Suite à ces entretiens Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir pour le poste de locataire Gérant :

- M. Grégoire ANTOINE et Mme Laurène ANTOINE née DIOUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ces membres présents :

- **APPROUVE** le choix des époux ANTOINE comme locataire gérant de l'Auberge de Pinay.
- **AUTORISE** M. le Maire à faire effectuer les travaux d'adaptation conformément au souhait du locataire gérant.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le bail correspondant ainsi que tout document permettant aux époux ANTOINE de prendre possession des locaux.

Information de Fongibilité

Monsieur le Maire informe qu'un virement de crédit a été fait en début d'année pour les comptes de 2025 pour le règlement du nouvel emprunt fait pour l'Auberge à la demande de la Trésorerie

Il a été procédé comme suit :

	Dépenses	
	Diminution Crédits	Augmentation de Crédits
Investissement		
D- 1641 : Emprunt en euros	0.00 €	2 200 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes	0.00 €	2 200 €
D- 2313 : Constructions (en cours)	2 200 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisation en cours	2 200 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 200 €	2 200 €
Total Général	0.00 €	0.00 €

Tours de garde des Elections Municipales 2026

ASSESEURS			
de 08H00 à 10H30	BONADA Henri	GIRAUD Patrick	SCHMITT Olivier
de 10H30 à 13H00	CHALANCON Corinne	VENET Anne-Marie	CHARTIER Julien
de 13H00 à 15H30	BERNARD Élian	VENET Anne-Marie	FIORELLO Jocelyne
de 15H30 à 18H00	RAMBAUD Julien	VENET Anne-Marie	SCHMITT Olivier

Secrétaire de Séance	BERNARD Élian	SCRUTATEURS	
RAMBAUD Julien	BONADA Henri	FIORELLO Jocelyne	CHALANCON Corinne

Le Maire,
Henri BONADA

Secrétaire de séance,
FIORELLO Jocelyne